



**Avis n° 2011-AV-0123 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 7 juillet 2011
concernant le projet de décret autorisant l’Agence nationale pour la gestion
des déchets radioactifs à exploiter sur le territoire de la commune de Bure
(Meuse) un laboratoire souterrain destiné à étudier les formations géologiques
profondes où pourraient être stockés des déchets radioactifs**

L’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 542-1 à L. 542-14 et R. 542-20 à R. 542-24 ;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;

Vu la loi n°2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs et plus particulièrement ses articles 12 et 13;

Vu le décret du 3 août 1999 autorisant l’Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs à installer et exploiter sur le territoire de la commune de Bure (Meuse) un laboratoire souterrain destiné à étudier les formations géologiques profondes où pourraient être stockés des déchets radioactifs ;

Vu le décret du 23 novembre 2006 prorogeant l’autorisation accordée à l’Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs d’installer et d’exploiter un laboratoire souterrain sur le territoire de la commune de Bure (Meuse) ;

Vu l’avis n°2011-AV0118 du 10 mai 2011 du Collège de l’ASN concernant le renouvellement de l’autorisation d’exploitation du laboratoire de recherche souterrain de l’Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) ;

Saisie pour avis, le 16 juin 2011, par le Directeur général de la prévention des risques et par le Directeur général de l’énergie et du climat sur un projet de décret autorisant l’Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs à exploiter sur le territoire de la commune de Bure (Meuse) un laboratoire souterrain destiné à étudier les formations géologiques profondes où pourraient être stockés des déchets radioactifs ;

Rend un avis favorable au projet de décret dans la version qui lui a été soumise.

Fait à Paris, le 7 juillet 2011.

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire*,

Signé

André-Claude LACOSTE

Michel BOURGUIGNON

Philippe JAMET

* commissaires présents en séance